

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
33 rue Notre Dame
83136 SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Service : Développement Territorial
Dossier suivi par : Maëva LAPLACE
Nos Réf : SA/FA/SV/ML/VB
Visa Direction :

Draguignan, le 04 juin 2026

**Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Sainte-Anastasie-sur-Issole – Avis de la Chambre d'Agriculture du Var.**

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 27 mai 2026, nous avons été rendus destinataires du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole.

La présente modification a pour objets :

- Modification de l'OAP n°2 relative au développement de l'activité touristique, en prenant en compte le PPRI approuvé en 2023 ;
- Reclassement d'une parcelle initialement en zone 1AUt en zone UD afin d'y autoriser l'extension du camping des Pins Parasols avec l'implantation de nouveaux mobiles homes, d'une piscine et d'un terrain de pétanque ;
- Modification du règlement de la zone UD afin d'y intégrer des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2021 relatif à la sécurité des terrains de campings.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait, que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

La Chambre d'Agriculture du Var émet **un avis favorable** sur la modification n°1 du PLU de Sainte-Anastasie-sur-Issole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain AUDEMARD,
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR
Par délégation et pour le Président
Fanny AUBERT
Directrice